



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-11-10-10

Séance du vendredi 13 novembre  
2020

### **PLANETES 68 - AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL (SAINT-LOUIS HABITAT)**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSEES AVEC PROCURATION :**

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-9-10-16 du 6 octobre 2017 relative à la reconduction de la convention de mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-10-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'habitat,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux signée le 8 décembre 2017 entre Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'Alsace et la Caisse des Dépôts et Consignations,

- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 25 septembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'aide accordée à SAINT-LOUIS HABITAT au titre de la réhabilitation thermique de 117 logements sis 1-3, 9-11 et 13-15 rue Charles Péguy à SAINT-LOUIS, pour un montant de 310 050 € versé en deux fois, soit 2 650 € par logement ;
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme 30524 - H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 204163 (MIL 2020) ;
- Approuve les termes de la convention conclue avec SAINT-LOUIS HABITAT, jointe en annexe à la présente délibération, fixant notamment la teneur des travaux de réhabilitation thermique subventionnés, le montant de la subvention départementale et ses modalités de versements pour l'opération de réhabilitation thermique précitée ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Mme DREXLER ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité d'Administrateur de Saint- Louis Habitat.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité